



Délibération du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

5.1.1 Election maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'établissements publics et d'E.P.C.I.

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Était absent représenté : M. DOUSSET David représenté par M. MABILEAU Cédric,

A été désignée secrétaire de séance : Mme COUDRIN Françoise

13-2026 ELECTION DES ADJOINTS
--

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-7-2 du CGCT;

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin secret, de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal ; la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

CONSIDERANT la candidature unique de la liste n°1 menée par M. Thierry PEZET composée des élus suivants :

Première adjoint : PEZET Thierry
Deuxième adjointe : QUELLEUX Anne-Françoise
Troisième adjoint : SCHERER Alban
Quatrième adjointe : LESAGE Claudine
Cinquième adjoint : AVRIL Bruno
Sixième adjointe : GOURMELIN Isabelle

CONSIDERANT les résultats du vote au premier tour ci-après :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

CONSIDERANT le nombre de voix obtenu par la liste n°1 menée par M. Thierry PEZET soit 23 voix, la liste n°1 a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés,

SONT PROCLAMES Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

Première adjoint : PEZET Thierry
Deuxième adjointe : QUELLEUX Anne-Françoise
Troisième adjoint : SCHERER Alban
Quatrième adjointe : LESAGE Claudine
Cinquième adjoint : AVRIL Bruno
Sixième adjointe : GOURMELIN Isabelle

La secrétaire de séance,
Mme COUDRIN



La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

